

E 5816

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 19 novembre 2010

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 19 novembre 2010

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de virement de crédits n° DEC 59/2010 - Section III -
Commission - Exercice 2010**



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 12 novembre 2010 (15.11)
(OR. en)**

16001/10

FIN 563

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Monsieur Janusz LEWANDOWSKI, membre de la Commission européenne
Date de réception: 11 novembre 2010
Destinataire: Monsieur Melchior WATHELET, Président du Conseil de l'Union européenne
Objet: Proposition de virement de crédits N° DEC 59/2010 - Section III - Commission
- Exercice 2010

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC59/2010.

p.j. : DEC59/2010



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 08/11/2010

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2010
SECTION III - COMMISSION TITRE 08

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 59/2010

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0801 Dépenses administratives du domaine politique «Recherche»
POSTE - 08 01 04 30 Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (AECER) CND - 3 632 172

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 0810 Idées
ARTICLE - 08 10 01 Idées CE 3 632 172
CP 3 632 172

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

08 10 01 - Idées

b) Données chiffrées à la date du 22/10/2010

| | CE | CP |
|--|--------------------|--------------------|
| 1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR) | 1 098 000 000 | 536 009 000 |
| 1B. Crédits de l'exercice (AELE) | 27 669 600 | 13 507 427 |
| 2. Virements | 0 | -25 000 000 |
| | <hr/> | <hr/> |
| 3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2) | 1 125 669 600 | 524 516 427 |
| 4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice | 534 569 762 | 391 048 185 |
| | <hr/> | <hr/> |
| 5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4) | 591 099 838 | 133 468 242 |
| 6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice | 594 732 010 | 137 100 414 |
| 7. Renforcement proposé | 3 632 172 | 3 632 172 |
| 8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A) | 0,33% | 0,68% |
| 9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice | n/a | n/a |

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

| | CE | CP |
|--|-----------|-----------|
| 1. Crédits disponibles en début d'année | 16 670 | 16 670 |
| 2. Crédits disponibles à la date du 22/10/2010 | 0 | 4 847 |
| 3. Taux d'exécution [(1-2)/1] | 100,00% | 70,92% |

d) Justification détaillée du renforcement

En crédits d'engagement, le transfert de EUR 3,6 million permettra de financer 2 projets supplémentaires 'Starting Grants' (StG) à partir des listes de réserve 2010 du programme spécifique 'Idées' (7^{ème} Programme Cadre de la recherche).

En crédits de paiement, le transfert de EUR 3,6 million permettra le préfinancement d'environ 6 à 7 projets supplémentaires 'Starting Grants' (StG) du programme spécifique 'Idées'. L'avancement actuel des négociations des projets issus de l'appel ERC-2010-STG indique que celles-ci sont sensiblement plus rapides que celles de l'appel de 2009 qui avait servi de base du calcul du Budget 2010.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

08 01 04 30 - Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (AECER)

b) Données chiffrées à la date du 22/10/2010

| | CND |
|---|------------------|
| 1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR) | 32 110 000 |
| 1B. Crédits de l'exercice (AELE) | 809 172 |
| 2. Virements | 0 |
| <hr/> | |
| 3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2) | 32 919 172 |
| 4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice | 29 287 000 |
| <hr/> | |
| 5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4) | 3 632 172 |
| 6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice | 0 |
| 7. Prélèvement proposé | 3 632 172 |
| 8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A) | 11,31% |
| 9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice | n/a |

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

| | CND |
|--|------------|
| 1. Crédits disponibles en début d'année | 6 697 |
| 2. Crédits disponibles à la date du 22/10/2010 | 6 697 |
| 3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$ | 0,00% |

d) Justification détaillée du prélèvement

Le prélèvement d'EUR 3,6 million proposé pour le budget de fonctionnement de l'Agence Exécutive du Conseil européen de la recherche (AECER) correspond essentiellement:

- d'une part à un décalage dans le temps du plan de recrutement de l'ACER qui remonte à 2008. En effet, fin 2008 l'AECER comptait 61 agents au lieu des 220 autorisés par l'Autorité Budgétaire. Fin 2009, le personnel s'est établi à 262 personnes contre 300 initialement prévu. Le décalage de recrutement de ces 38 agents dans le temps pour l'année 2009 (correspondant à un taux de vacance de 12,7%) a eu un effet sur le montant des salaires qui avait été calculé dans le cadre de la procédure budgétaire 2010 ainsi que globalement sur les dépenses liées au personnel. Au total cela représente une diminution d'environ EUR - 3,8 million pour le Titre 1 (Dépenses de personnel).

Cependant il y a lieu de faire remarquer que le décalage du plan de recrutement de l'AECER a été réduit continuellement et atteindra un rattrapage pratiquement complet en fin 2010. Une série de sélections a été lancée en mai 2010 qui permet d'assurer un recrutement continu jusqu'à la fin de l'année 2010 (soit 20 agents sur le dernier trimestre 2010). Ainsi au 1^{er} octobre 2010, 297 postes ont été couverts sur les 330 prévus pour 2010. Au 16 décembre 2010 il est prévu d'atteindre un nombre de 318 personnes recrutées sur les 330 prévues (l'écart correspondant à un taux de vacance de 3,6%, soit une diminution de ce taux de 8% en un an). Le recrutement devrait se poursuivre début 2011.

- D'autre part le montant d'environ EUR - 3,8 million expliqué ci-dessus, est partiellement compensé (à hauteur de EUR 0,2 million) par des régularisations sur les dépenses du Titre 2 (Dépenses d'infrastructure et autres dépenses administratives). En détail cela correspond:
 - à une augmentation des dépenses d'informatique (EUR 1,3 million);
 - à une diminution des dépenses de communication (EUR - 0,4 million);
 - à une diminution des dépenses liées au bâtiment et aux équipements (EUR - 0,7 million).

La proposition de réduction du budget de fonctionnement de l'AECER pour un montant d'EUR 3,6 million a fait, au préalable, l'objet de décisions lors des réunions du Comité de Direction de l'AECER qui se sont tenues le 4/08/2010 et le 12/10/2010.